

PROJET DE RECHERCHE INTERORDRES : MANDATS DE
RÉDACTION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN
PROJET D'ENVERGURE (PRI-RED-2026)

Cet appel à projets qui concerne la rédaction de demandes de financement de projets d'envergure s'inscrit dans l'entente de structuration et de soutien à la recherche en hydrogène vert et en bioénergies. Rappelons que cette entente a été rendue possible grâce à une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.



Une enveloppe budgétaire de 80 000\$ est consacrée à cet appel à projets. Jusqu'à cinq projets pourraient être financés. Cet appel à projets vise à renforcer la capacité de recherche interétablissements et interordres (universités-collèges/CCTT) et à soutenir l'excellence au sein du RQEI et de l'Escouade Énergie. Les évaluateurs privilégieront un portefeuille équilibré comprenant au moins un projet de recherche portant sur l'hydrogène et un autre sur les bioénergies.

Un projet d'envergure se veut un projet de recherche ou de réseau de calibre national ou international et interdisciplinaire, ou encore un projet de vitrine technologique multi-partenariat, et doit être dirigé par un membre de l'Escouade Énergie ou du RQEI. Un projet d'envergure peut aussi être ancré localement, dans une région administrative du Québec, et contribuer au déploiement ou au renforcement des écosystèmes énergétiques régionaux. Un projet d'envergure peut également mobiliser une technologie de rupture afin de répondre aux besoins stratégiques ou contribuer à l'innovation des filières des bioénergies ou de l'hydrogène vert, tout en faisant de l'innovation sociale un levier essentiel de transformation. À cet égard, l'application de pratiques sociales novatrices est souhaitée, tant pour la co-crédation du projet que pour son éventuelle mise en œuvre, en mobilisant des expertises spécialisées en innovation sociale.

Enfin, un projet d'envergure vise l'excellence scientifique, mais aussi un impact concret et durable pour le Québec. Un projet d'envergure doit encourager et structurer des collaborations entre les différents acteurs de la chaîne d'innovation au Québec, tout en intégrant de nouveaux partenaires externes afin d'élargir la portée et renforcer l'impact de nos interventions.

Il est attendu que le montant accordé permette de se doter d'au moins un.e rédacteur.trice de projet. La rédactrice ou le rédacteur serait appelé à monter ou co-construire un projet d'envergure pour des programmes tels que, mais non exclusifs à : Horizon Europe; Fonds Nouvelles frontières en recherche (Gouv. Canada; Société et Culture); Subventions Société du programme Alliance du CRSNG; Subventions de partenariat du CRSH; Chaires ou unités mixtes de recherche interordres et multi-établissement¹; MITACS « Umbrella » avec la VTÉ ou autres écosystèmes énergétiques régionaux; programme FONCER (Formation Orientée vers la Nouveauté, la Collaboration et l'Échange) du CRSNG. Il est demandé de communiquer avec RQEI@uqtr.ca pour valider si d'autres programmes de subvention ou de financement puissent faire l'objet de cet appel à projets.

¹ Chaire de recherche en partenariat, chaire de recherche industrielle, chaire de recherche municipale, ... Exclut le programme des chaires de recherche du Canada, le programme de Chaire d'excellence en recherche du Canada, le programme de Chaires de recherche Impact+ Canada, ou tout autre programme de chaire « individuelle ».

Appel à projets - mandats de rédaction d'une demande de financement d'un projet d'envergure

Nombre de projets de recherche financés : 1 à 5

Durée du financement : 3 à 7 mois

Si applicable, les montants de subvention accordés peuvent inclure des frais indirects de recherche (jusqu'à 27 %).

Objectifs du financement :

- Augmentation de la capacité de recherche interétablissements et interordres dans le domaine des bioénergies et de l'hydrogène vert:
 - Développer de nouvelles compétences, approches ou de nouveaux procédés ;
 - Soutenir les écosystèmes énergétiques régionaux.
 - Appuyer le déploiement de projets stratégiques dans le secteur de l'hydrogène vert et des bioénergies;
 - Renforcer les pôles de recherche actifs dans ces domaines.
- Déploiement efficace des ressources pour rédiger des projets de recherche à fort impact atteignant deux sous-objectifs :
 - Aborder des enjeux intersectoriels liés à la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies (<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>) ;
 - Créer et consolider des collaborations interordres, interétablissements et intersectorielles au sein des filières hydrogène vert et bioénergies.

Changement important pour cet appel à projets :

Il est possible qu'un seul chercheur principal dépose une demande à condition qu'il y associe un co-chercheur d'un autre ordre afin de préserver la notion interordres des projets qui seront financés. Par exemple, un chercheur principal du niveau collégial devra s'associer à un co-chercheur universitaire pour être admissible à cet appel à projets. Pour toute question ou précision, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse suivante : RQEI@uqtr.ca.

Conditions à remplir :

1. Le sujet de recherche doit être en lien avec la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/economie/publications/strategie-hydrogene-vert-bioenergies>. Ainsi, le projet doit couvrir au moins un des aspects suivants : production, conversion, stockage ou utilisation de l'hydrogène vert et les bioénergies.
2. La rédaction d'un projet doit porter sur l'une des thématiques suivantes:
 - Un projet de recherche portant sur l'hydrogène,
 - Un projet sur les bioénergies,
 - Un projet dédié aux infrastructures en lien avec la recherche sur l'hydrogène vert et les bioénergies.
3. La demande d'aide financière doit être égale ou inférieure aux 20 000 \$ disponibles pour chacun des projets de recherche interordres. Le financement requis doit être cohérent avec les travaux de rédaction proposés dans le cadre du projet. Le comité de suivi se donne le droit de demander une révision du budget proposé, si nécessaire. La rédaction doit se tenir entre le 30 juin 2026 et le 31 janvier 2027. Toutes les dépenses admissibles, accompagnées de leurs pièces justificatives, devront **avoir été payées en totalité avant le 31 mars 2027**. Tout **montant inutilisé** au-delà de cette date sera considéré comme **non admissible et ne pourra faire l'objet d'un report ou d'une réclamation**. *Le MELCCFP est clair sur cette date limite qui ne peut être modifiée, peu importe la situation.*
4. Au moment du dépôt d'une demande d'aide financière, chaque proposition de projet doit être portée par un **CHERCHEUR MEMBRE DU RQEI** ou par un **CCTT MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE**.
5. Les propositions de projet doivent répondre aux critères suivants :
 - Limite de deux propositions par chercheur universitaire membre du RQEI, à titre de chercheur principal ;
 - Limite de deux propositions par CCTT membre de l'Escouade Énergie pour un même chercheur principal ;
 - Aucune limite de propositions par co-chercheurs provenant d'universités ou de CCTT afin d'encourager la collaboration interétablissements et interordres ;
 - Limite d'une seule proposition retenue et financée par chercheur principal universitaire et par CCTT;

- Être indépendante de tout financement reçu antérieurement dans le cadre des appels à projets antérieurs portant sur le même sujet ;
 - Si applicable, être complémentaire aux projets déjà financés dans le cadre des appels à projets antérieurs portant sur le même sujet; la demande de subvention ne doit pas avoir été rédigée ou déposée antérieurement dans un autre cadre.
6. Toute communication au sujet de cet appel à projets doit passer par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération.
7. La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel RQEI@uqtr.ca au plus tard le **29 mai 2026 à 23h59 (EST)** ; Les demandes d'aide financière incomplètes ou soumises après le **29 mai 2026 à 23h59** ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation :

1. Qualité du projet (40%) :
 - a. Pertinence scientifique : contexte, objectif, méthodologie et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international;
 - b. Faisabilité du projet;
 - c. Perspectives d'expansion et d'effet levier du projet.
2. Retombées du projet (40%) :
 - a. Retombées économiques justes/équitables, modèles économiques novateurs ou modèle d'économie sociale et solidaire ; Potentiel de déploiement du projet;
 - b. Impact du projet vis-à-vis de l'atteinte des cibles définies par l'entente de structuration de la filière hydrogène vert et bioénergies et la mise en place de collaborations interordres et interétablissements;
 - c. Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées.
3. Qualité de l'équipe (20%) :
 - a. Complémentarité des équipes universitaires et collégiales.
 - b. Capacité des candidats à mener à termes les travaux de recherche.
 - c. Prise en compte des principes d'EDI (Équité, diversité et inclusion) en recherche (favoriser les principes d'équité et d'inclusion dans le projet de recherche, sensibilité aux besoins et réalités exprimés des utilisateurs et des chercheurs).
 - d. Engagement et mobilisation des parties prenantes : mise en place de mécanismes ouverts et inclusifs d'implication des communautés locales, régionales et autochtones ; prise en compte des savoirs traditionnels autochtones ; potentiel de rayonnement/diffusion des résultats de la recherche dans les communautés.



Les demandes d'aide financière incomplètes ne seront pas examinées.

Toute communication au sujet de cet appel à projets devra passée par l'adresse RQEI@uqtr.ca afin d'être prise en considération.

La proposition de projet dûment remplie doit être soumise par courriel (RQEI@uqtr.ca) au plus tard le **29 mai 2026 à 23h59 (EST)** **Veillez joindre en annexe à ce formulaire tous les documents pertinents à l'évaluation du projet.**

PROJET DE RECHERCHE INTERORDRES : MANDATS POUR LA RÉDACTION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN PROJET D'ENVERGURE (PRI-RED-2026)

À l'usage du RQEI — numéro de la demande

| | | | |
|--|------------------|--|------|
| 1. Titre du projet à rédiger | | | |
| | | | |
| 2. Durée du projet (maximum 7 mois) | | | |
| Date de début | | Date de fin | |
| Année | Mois | Année | Mois |
| | | | |
| 3. Identification de l'établissement universitaire demandeur | | | |
| Nom de l'établissement | | | |
| | | | |
| Nom du chercheur principal (MEMBRE DU RQEI) | Téléphone | Courriel | |
| | | | |
| 4. Identification de l'établissement collégiale demandeur | | | |
| Nom du CCTT (MEMBRE DE L'ESCOUADE ÉNERGIE) | | Nom de l'établissement collégiale | |
| | | | |
| Nom du chercheur principal | Téléphone | Courriel | |
| | | | |
| 5. Identification des autres établissements associés à la réalisation du projet | | | |
| Nom de l'établissement | | | |
| | | | |
| Nom du co-chercheur | Téléphone | Courriel | |
| | | | |
| | | | |
| Nom de l'établissement | | | |
| | | | |
| Nom du co-chercheur | Téléphone | Courriel | |
| | | | |
| | | | |

| | | |
|---|------------------|-----------------|
| Nom de l'établissement du partenaire industriel aviseur ou représentant du milieu preneur (le cas échéant) | | |
| Nom du co-chercheur-aviseur | Téléphone | Courriel |
| | | |
| Nom de l'établissement du partenaire en sciences sociales. | | |
| Nom du co-chercheur-aviseur | Téléphone | Courriel |
| | | |

6. Description du projet

6,1 Résumé du projet *Description du projet destinée au grand public : de quoi s'agit-il ? [2000 caractères maximum]*

6,2 Description du projet *Veillez décrire votre projet [5 pages maximum] en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessous.*

1. Qualité du projet (40%) :
 - a. Pertinence scientifique : contexte, objectif, méthodologie et contributions scientifiques du projet par rapport à l'état des connaissances aux niveaux national et international ;
 - b. Faisabilité du projet;
 - c. Perspectives d'expansion et d'effet levier du projet.

2. Retombées du projet (40%) :
 - a. Retombées économiques justes/équitables, modèles économiques novateurs ou modèle d'économie sociale et solidaire ; potentiel de déploiement du projet ;
 - b. Impact du projet vis-à-vis de l'atteinte des cibles définies par l'entente de structuration de la filière hydrogène vert et bioénergies et la mise en place de collaborations interordres et interétablissements;
 - c. Impact environnemental du projet : potentiel de réduction des émissions de GES au Québec, potentiel de réduction de la consommation d'énergie, valorisation de matières résiduelles actuellement non valorisées.;

3. Qualité de l'équipe (20%) :
 - a. Complémentarité des équipes universitaires et collégiales ;
 - b. Capacité des candidats à mener à terme les travaux de recherche ;
 - c. Prise en compte des principes d'EDI (Équité, diversité et inclusion) en recherche (favoriser les principes d'équité et d'inclusion dans le projet de recherche, sensibilité aux besoins et réalités exprimés des utilisateurs et des chercheurs).
 - d. Engagement et mobilisation des parties prenantes : mise en place de mécanismes ouverts et inclusifs d'implication des communautés locales, régionales et autochtones ; prise en compte des savoirs traditionnels autochtones ; potentiel de rayonnement/diffusion des résultats de la recherche dans les communautés.

Haut rendement – Répercussions sociétales prévues

Les propositions financées doivent avoir le potentiel de créer des retombées ou des changements sociétaux qui sont significatifs et concrets, et notamment de contribuer à la réalisation d'au moins un des objectifs de développement durable. Les demandes doivent expliquer les retombées ou les changements prévus qui sont susceptibles de se produire de même que leur importance. Les propositions doivent également décrire les principaux changements attendus à court, moyen et long terme (avec une estimation du moment de leur réalisation), la probabilité de leur réalisation ainsi que les groupes de personnes (ou les éléments) qui seront touchés par ces changements. Il s'agit entre autres de décrire les réalisations attendues au cours du projet prévu, mais aussi le plan de positionnement des résultats visant à maximiser le potentiel d'adoption et de retombées à long terme.

| | |
|------------|--|
| 6,3 | Liste des références <i>Présentez les références bibliographiques qui appuient votre demande [1 page maximum]</i> |
| | |

| | |
|------------|--|
| 6,4 | Budget <i>Fournissez un budget global décrivant les coûts du projet</i> Dépenses admissibles : <ul style="list-style-type: none">Rémunération : étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycle, professionnels de recherche, techniciens de rechercheBourses et compléments de bourses : étudiants de 2^e cycle, étudiants de 3^e cycleHonoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.)Frais indirects de recherche**Taxes fédérales et provinciales non remboursables Dépenses non admissibles : <ul style="list-style-type: none">Rémunération des chercheurs principaux et co-chercheurs universitairesDégagement d'enseignement des professeurs universitaires |
|------------|--|

Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires.

| Dépenses prévues (taux coûtant) | Montant \$ |
|---|------------|
| Rémunération : | |
| étudiants de 2 ^e cycle | |
| étudiants de 3 ^e cycle | |
| professionnels et techniciens de recherche (CCTTs) | |
| professionnels et techniciens de recherche (universités) | |
| Bourses et compléments de bourses : | |
| étudiants de 2 ^e cycle | |
| étudiants de 3 ^e cycle | |
| Honoraires professionnels (rédacteurs, traducteurs, etc.) | |
| Taxes fédérales et provinciales non remboursables | |
| Frais indirects de la recherche, si justifiés (jusqu'à 27% des sommes octroyées pour la réalisation du projet de recherche, lorsqu'applicable)* | |
| TOTAL | |

Montant demandé :

*Des frais indirects de recherche (FIR) jusqu'à un maximum de 27% des dépenses **directes de recherche** pourront être autorisées, nous devons appliquer les règles de calcul du guide suivant: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/cadres-normatifs-programmes/guide_ententes_recherche.pdf

Justification des dépenses (maximum 3 pages) :

7. Engagement du demandeur

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Je m'engage à respecter les instructions de communication mentionnées dans l'article « 8. Publicité » de l'entente.

- 8.1 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom d'une autre Partie ou de l'un des membres du personnel d'une autre Partie dans quelque document publicitaire que ce soit sans le consentement préalable écrit d'un représentant dûment autorisé de l'autre Partie.
- 8.2 Les Parties s'engagent à indiquer clairement dans toutes les publications, annonces publicitaires et tous les communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'une subvention du gouvernement du Québec a été versée.
- 8.3 Les Parties doivent faire parvenir à la ou au secrétaire du Comité de suivi une copie de tout projet de publications, d'annonces publicitaires et de communiqués reliés à la Convention ou à l'Entente qu'elles souhaitent publier. La ou le secrétaire du Comité de suivi sera responsable de réviser ledit matériel et pourra demander à la Partie concernée des modifications au matériel de communication produit avant de le transmettre au MERN pour approbation conformément à la Convention. La ou le secrétaire du Comité de suivi informera la Partie concernée de la décision du MERN. Cette exigence ne s'applique pas aux publications scientifiques.
- 8.4 La publicité ou l'affichage qui entoure le Projet doit être conforme à la réglementation sur l'affichage ou la publicité commerciale.

J'autorise le RQEI et l'Escouade Énergie à diffuser sur leurs plateformes (réseaux sociaux, site Web, etc.) le contenu associé au projet.

J'atteste que la présente demande d'aide financière et, le cas échéant, l'octroi d'une aide financière n'entraînent aucune situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

J'atteste également que cette demande de subvention n'a pas été rédigée ou déposée antérieurement dans un autre cadre. Je m'engage aussi à informer sans délai, par écrit, la secrétaire du comité de suivi, Mme Claudie Beaudoin, de la survenance d'une situation de conflit d'intérêts réel ou apparent dans le cadre de la présente demande et de son évaluation et, le cas échéant, de la réalisation du projet de recherche présenté.

Je comprends que la survenance d'une telle situation pourrait justifier le rejet de la demande d'aide financière ou la résiliation de l'octroi de l'aide financière ou son remboursement, selon ce qui sera déterminé par le comité de suivi.

À la fin du projet, le chercheur principal devra fournir toutes données nécessaires à la reddition de compte incluant de rédiger un rapport décrivant les activités réalisées dans le cadre de ce projet ainsi que les perspectives de déploiement futur.

| | | |
|----------------------------|-----------|------|
| Nom du chercheur principal | Signature | Date |
| Nom du chercheur principal | Signature | Date |
| Nom du collaborateur | Signature | Date |
| Nom du collaborateur | Signature | Date |